Mesure SIG

Installation Solaire Photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque permet de produire de l'électricité renouvelable et locale.

Subvention

Plus de 30% du coût d'investissement

La subvention fédérale (RU) peut représenter jusqu'à 30% de votre investissement. La RU se calcule en fonction de la puissance, du type d'installation (ajoutée ou intégrée) et de la date de mise en service. Pour les installations intégrées en façade (angle d'inclinaison > 75°), un bonus de 400 CHF/kWc est attribué.

De plus, **SIG propose en 2026 une Prime solaire :**

- pour toute installation d'une puissance certifiée d'au moins 2kWc et inférieure à 30 kWc (environ 100 m^2) mise en service et certifiée par Pronovo après le 1er janvier 2026. La Prime solaire de SIG vient donc s'ajouter au soutien fédéral et représente 25% de ce dernier.

- pour toute installation d'une puissance certifiée comprise entre 30 et 100 kWc mise en service et certifiée par Pronovo après le 1er janvier 2026. La Prime solaire de SIG vient donc s'ajouter au soutien fédéral et représente 15% de ce dernier.

Enfin, SIG propose une aide financière pour l'acquisition d'une batterie de stockage couplée à une installation solaire. Cette prime se monte à CHF 130/kWh de capacité de la batterie et est valable sur les batteries ne dépassant pas 15 kWh de capacité.

Impact

Produire son énergie renouvelable

Devenez acteur de la transition énergétique tout en gagnant de l'argent. En produisant votre propre énergie renouvelable, vous économisez sur votre facture d'électricité et revendez à SIG votre surplus de production.

Vous pouvez ainsi avoir un impact non seulement chez vous mais également sur l'ensemble du canton en faisant profiter la communauté genevoise d'une énergie renouvelable et locale. N'hésitez pas à couvrir tous les pans de votre toiture afin d'avoir un impact maximal pour la transition énergétique.

Déductions

Montant des travaux déductible du revenu imposable

A Genève, concernant les installations photovoltaïques, les investissements sont considérés comme destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement et sont déductibles au sens de l'information N° 1/2021. Ces investissements déclenchent une augmentation de la valeur de l'immeuble mais sont néanmoins qualifiés de dépenses déductibles sur maximum 3 exercices fiscaux en raison de leur but (pour plus d'information).

Pour plus de détails, il convient de se référer à la liste des dépenses immobilières déductibles donnant lieu, ou pas, à une augmentation de valeur fiscale, qui figure dans la Notice n°1/2022 de l'administration fiscale cantonale du 17 janvier 2022.

Misez sur l’énergie solaire

Installer des panneaux solaire sur son toit n’a jamais été aussi facile :

1. Demandez gratuitement un ou plusieurs devis à des entreprises de confiance parmi la liste des partenaires SIG-éco21.

2. Comparez gratuitement jusqu’à 3 devis par un expert du programme Suisse Energie.

3. Recevez la subvention fédérale.

4. En plus, si votre installation est éligible, bénéficiez de la Prime solaire 2026 de SIG ainsi que d'une aide financière pour l’acquisition d’une batterie de stockage.

5. Déduisez fiscalement votre investissement.

Plus d'informations

Subvention fédérale RU

Prime solaire 2026 SIG

Liste partenaires photovoltaïques SIG-éco21

Check devis solaire gratuit Suisse Energie

Conditions d'obtention